**Conditions Générales de Réservation**

**1.La location de votre emplacement ou hébergement est nominative et ne deviendra effective qu’avec notre accord et après réception du contrat de location accompagné de l’acompte demandé.**

**2.La location est conclue pour la durée du séjour déterminé dans le contrat. En aucun cas le locataire ne pourra se prévaloir d’un quelconque droit au maintien dans les lieux à l’issu du séjour.**

**3.Le locataire doit se présenter au jour et à l’heure précisé dans le contrat. En cas d’arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d’en informer le camping. Le cas échéant celui-ci pourra redisposer de l’emplacement ou de l’hébergement dans un délai de 24 heures après la date prévue de l’arrivée. L’acompte restera acquis.**

**4.Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et devront être libérés avant 12h également, quand à l’hébergement il sera disponible à partir de 15h et libéré à partir de 08h00 jusqu’à 10h00 en saison (samedi à samedi en saison)**

**5.En cas d’arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le contrat il vous sera facturé pour un emplacement la période réservée sur la base d’un forfait 2 personnes et pour un hébergement la totalité du séjour.**

**6.L’emplacement définitif sera déterminé par le camping, en aucun cas vous ne pourrez revendiquer un emplacement précis.**

**7.Par précaution pour les emplacements loués avec électricité se munir d’une rallonge électrique et d’une prise européenne.**

**8.Barbecue autorisé.**

**9.Tarifs et règlement du séjour : le prix de l’hébergement comprend l’eau, le gaz, et l’électricité. Le forfait de base pour un emplacement standard comprend : 2 personnes, l’emplacement pour la tente, la caravane ou le camping car ou  1 voiture ou 1 moto ainsi que l’accès aux sanitaires et l’électricité.**

**La taxe de séjour en sus destinée à la commune est de 0.50€ par jour et par personne de plus de 18 ans. L’éco participation est de 0,15 € par personne.**

**Le solde du montant de l’emplacement sera à régler la veille de votre départ ainsi que les taxes et suppléments précisez ci-dessus.**

**Le solde du montant de la location sera réglé un mois avant la date d’arrivée ainsi que les taxes et suppléments précisez ci-dessus.**

**Concernant les hébergements il sera demandé, au locataire, le jour de son arrivée un chèque de caution de 200.00€**

**Cette caution est restituée à la fin du séjour si celui-ci se situe durant les heures d’ouverture de la réception ou alors dans les 5 jours suivant le départ, par courrier (déduction faites du coût de la remise en état des lieux si des dégradations ou des pertes étaient constatées).**

**L’entretien reste à la charge du locataire de l’hébergement durant toute la durée de son séjour. Avant son départ il devra  laisser la location en parfait état de propreté et rangée. Le cas échéant après état des lieux contradictoires un forfait ménage de 60 euros sera retenu sur la caution. Les draps et linge de maison ne sont pas fournis.(une caution de 60 euros vous sera demandée)**

**10.Les animaux sont acceptés (sauf les catégories I et II ), ils doivent être tenus en laisse, tatouages et carnet de vaccination sont obligatoires et à jour. Un seul animal sera accepté par hébergement.**

**11.Pour toute annulation une assurance facultative est proposée. En cas d’annulation sans souscription à celle-ci aucun remboursement ne sera effectué.**

**12.La réservation devient effective lorsque le locataire aura fait parvenir l’acompte  soit pour l’emplacement 50.00€ ou 30% du montant total pour l’hébergement, le contrat avant la date limite indiquée ainsi que les 18,00€ de frais de réservation.**

**Dès réception de l’acompte une confirmation vous sera envoyée.**

**13.La caution ne constituant pas de limite de responsabilité il vous appartient de vérifier si votre contrat d’assurance prévoit l’extension « villégiature » (location de vacances). Dans l’hypothèse contraire vous devez réclamer à votre compagnie d’assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier.**

**14.La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n’est pas engagé en cas de :**

* **de vol, perte ou dommage de quelques nature qu’il soit, pendant ou suite à votre séjour.**
* **nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes etc…)**
* **Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping.**

**Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d’accès à certaines installations   y nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d’entretiens périodiques.   Tout différent portant sur l’interprétation ou  l’exécution du présent contrat sera porté devant le Tribunal compétent.**

**« En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l’établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d’un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l’exploitant.**

**Les coordonnées du médiateur susceptible d’être saisi par le client sont les suivantes : Medicys
Saisine par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet :**[**www.medicys.fr**](http://www.medicys.fr/)**Saisine par mail :****contact@medicys.fr** **Saisine par voie postale : 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS / Téléphone : 01 49 70 15 93**